



# Une soirée de Noël pour que de plus en plus de personnes ne soient plus seules

ASSOCIATION  
NOËL POUR TOUS  
Rue du Carroz 2  
1607 Palézieux-Village

RÉGION D'ORON  
2026

Suzanne Vaccaro et Antoine Bader

## 1 IDENTIFICATION DU PROJET

### 1.3 Réalisateurs du projet

Membres du Comité de l'Association Noël pour tous  
Siège: Rue du Carroz 2, 1607 Palézieux-Village

### 1.5 Bénéficiaires du projet

- Directement, les personnes seules à Noël;
- par extension, des personnes marginalisées, tout au long de l'année en cours.

### 1.6 Plan de financement par année

- Coût total du projet: 11'630 CHF
- Contribution des commerçants et dons: 7'130 CHF
- Utilisation de fonds affectés 1'500.CHF
- Appui annuel sollicité, env. 50%: 3'000 CHF

### 1.7 Coordonnées bancaires:

Titulaire du compte: Noël pour tous  
Banque: Postfinance SA, Berne  
IBAN: CH74 0900 0000 1493 2895 6

## 2 PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE DU DEMANDEUR

### 2.1 Organisation de l'Association Noël pour tous

L'Association Noël pour tous représente l'ensemble des Églises de manière œcuménique, à travers leurs bénévoles individuels, et soutenus par leurs responsables ecclésiastiques. Ensemble, les membres veulent montrer leur vision de solidarité chrétienne.

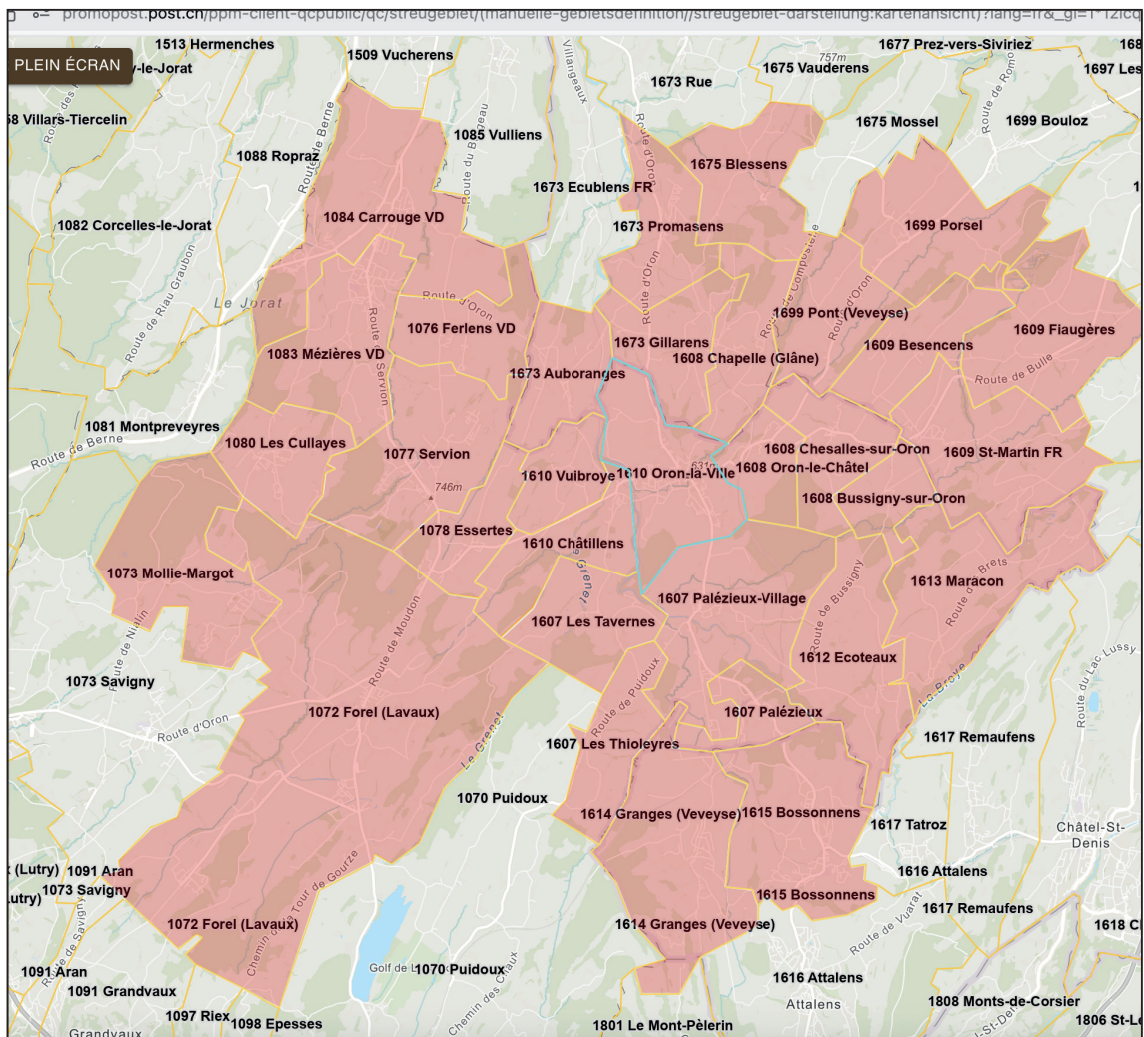
### 2.2 Expérience de Noël pour tous dans la région d'Oron

Lancée en 2016, et après une pause pandémie de deux ans, le nombre de personnes présentes à la fête est passé de 100 à plus de 300.

En 2019, elle met en place des responsables de tables, qui doivent devenir en 2023 les personnes communicatives capables d'accompagner une personne pendant 1 an.

### 2.3 Localisation du projet

La soirée se déroule à Oron-la-Ville et touche une population d'un rayon de 9 km. Grâce au soutien officiel de la Commune d'Oron, les cartons d'invitations bénéficient d'une pénétration optimale dans toutes les boîtes aux lettres.



### 3 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

Les regroupement familiaux en fin d'année accentuent encore plus la situation des personnes seules. L'augmentation du taux de suicides à cette période est interpellante. Une étude publiée par Swissinfo cible les personnes fragilisées telles que les jeunes, les étrangers, les personnes seules ou au chômage.

### 4 OBJECTIFS DU PROJET

#### 4.1 Impact du projet

Noël pour tous est un outil permettant à des bénévoles de créer des liens d'amitié avec des personnes seules, et créer ainsi une occasion de partager leur témoignage chrétien, dans un respect total, en excluant tout prosélytisme.

#### 4.2 But du projet

Organiser une fête de Noël conviviale, accueillant gratuitement toute personne seule, sans préjugé ni distinction culturelle, de nationalité ou religieuse, à l'exemple de Jésus Christ.

### 5 RÉSULTATS ATTENDUS

- 5.1 Les commerçants de la régions sont impliqués solidairement par leurs moyens.
- 5.2 Des invitations sont envoyées dans toutes les boîtes aux lettres à un rayon de 9 km.
- 5.3 Une fête est organisée avec repas copieux, animations, musique.
- 5.4 Des personnes seules trouvent un accompagnant qui s'engage pendant 1 ans.

## 8 BUDGET

| N°   | Libellé   | Quantité        | Frais     |
|------|---|-----------------|-----------|
| 8.1  | Provision imprimés et frais Postfinance             |                 | 130.–     |
| 8.2  | Cartons d'invitation                                | 10'000 adresses | 1'800.–   |
| 8.3  | F12, Annonces et remerciements                      | 50 adresses     | 1'000.–   |
| 8.4  | Apéritifs, repas, desserts                          | 350 personnes   | 4'500.–   |
| 8.5  | Autres achats COOP / Migros                         |                 | 400.–     |
| 8.6  | Décoration, frais, cachet                           |                 | 500.–     |
| 8.7  | Musiciens, frais, cachets                           | 6 personnes     | 1'000.–   |
| 8.8  | Animation   | 10 enfants      | 200.–     |
| 8.9  | Divers  | 1 stand         | 100.–     |
| 8.10 | Cadeaux   | 350 personnes   | 2'000.–   |
| 8.11 | Totaux  | 350 personnes   | 11'630.–  |
| 8.12 | ./. estimations rentrées de sponsors et dons privés |                 | - 6'630.– |
| 8.13 | Fonds recherchés auprès des Fondations              |                 | 5'000.–   |

Fait à Palézieux, le 37.3.2026

Responsables projet :



Suzanne Vaccaro  
Eglise de la Perrausa, St-Martin



Antoine Bader  
Gospel Center Oron

# Statuts de l'association

## Noël pour tous

### I Nom, siège, durée

- art. 1** Il est créé sous le nom « Noël pour tous » une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.
- art. 2** Le siège de l'Association est à Oron-la-Ville.
- art. 3** La durée de l'Association est illimitée.

### II But

- art. 4** L'Association a pour but d'organiser, de gérer et d'animer une fête de Noël à Oron-la-Ville, en veillant à ce qu'elle soit ouverte à toute personne, sans aucune restriction liée à l'âge, à la nationalité, à la confession, au domicile ou à la qualité de membre de l'Association.  
« Noël pour tous » est une association d'intérêt général et à but non lucratif.

### III Membres

- art. 5** Peut devenir membre toute personne physique qui en fait la demande et qui adhère au but de l'Association.  
Le Comité décide des admissions. Il peut refuser sans indication de motifs.
- art. 6** L'exclusion d'un membre peut être prononcée sans indication de motifs.  
Elle est décidée par le Comité à la majorité des deux tiers des membres.

### IV Ressources

- art. 7** Aucune cotisation n'est prévue.
- art. 8** Les revenus de l'Association sont :  
- le produit des actions spéciales,  
- les subsides des collectivités publiques,  
- les dons et les legs,  
- les intérêts du capital.
- art. 9** Les engagements de l'Association ne sont garantis que par l'avoir social.

### V Organisation, représentation

- art. 10** Les organes de l'Association sont:  
- l'Assemblée générale,  
- le Comité,  
- les vérificateurs de comptes.
- art. 11** L'Assemblée générale se réunit ordinairement une fois par année.  
Une réunion extraordinaire peut être demandée par un cinquième des membres ou décidée par le Comité.

- art. 12** L'Assemblée générale a les compétences suivantes :
- élection du Comité et des vérificateurs de comptes,
  - adoption des rapports annuels et des comptes,
  - fixation de la cotisation annuelle,
  - modification des statuts,
  - propositions d'actions ponctuelles,
  - dissolution de l'Association.
- art. 13** Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. Chaque membre a droit à une voix. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.
- art. 14** Le Comité est formé de trois membres au moins.  
Il est élu pour une période de deux ans et ses membres sont immédiatement rééligibles.  
Il se constitue lui-même.
- art. 15** Le Comité est l'organe exécutif de l'Association. Il en est le représentant vis-à-vis des tiers.  
Il a notamment les attributions suivantes :
- organiser une fête de Noël,
  - gérer les biens de l'Association,
  - préparer le rapport annuel,
  - convoquer l'Assemblée générale ordinaire et, au besoin, des Assemblées générales extraordinaires,
  - décider des admissions et des exclusions, conformément aux articles 5 et 6 des statuts.
- art. 16** L'Association est engagée par la signature collective de deux membres du Comité.
- art. 17** Les comptes de l'Association sont arrêtés au 30 juin de chaque année.  
Ils sont contrôlés par deux vérificateurs de comptes élus par l'Assemblée générale pour une période de deux ans et immédiatement rééligibles.  
Les vérificateurs font rapport à l'Assemblée générale sur la gestion des biens de l'Association.

#### **VI Dispositions finales**

- art. 18** En cas de dissolution de l'Association, sa fortune sera remise à une ou plusieurs œuvres d'entraide.
- art. 19** Au surplus, les articles 60 et suivants du Code civil suisse s'appliquent.

Ces statuts ont été adoptés lors de l'Assemblée constitutive du 13 septembre 2016, à Oron-la-Ville.  
L'article 14 a été modifié lors de l'Assemblée générale du 17 septembre 2019.  
Les articles 7 et 8 l'ont été lors de l'Assemblée générale du 17 octobre 2022.



Antoine Bader  
Président

Daniel Marsh  
Secrétaire



Henri-Louis Doge  
Caissier